

BORALEX

LIVRET D'INFORMATION ENQUÊTE PUBLIQUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR
SUR LE PROJET ÉOLIEN DE VINETS



Vue de la zone du projet éolien de Vinets (10)



Borex, acteur dynamique de la région Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

Nous **développons**, **construisons** et **exploitons** des sites de production d'énergies renouvelables dont nous sommes propriétaires à 100%.

En Régions

Nos équipent comptent près de **20** salarié(e)s en charge de :

- du développement de projets éoliens et solaires ;
- de la construction et l'exploitation de parcs ;
- de fonctions supports et administratives.

Nous construisons



1 parc solaire



d'une puissance de **30** MWc

Mise en service prévue : **Été 2026**

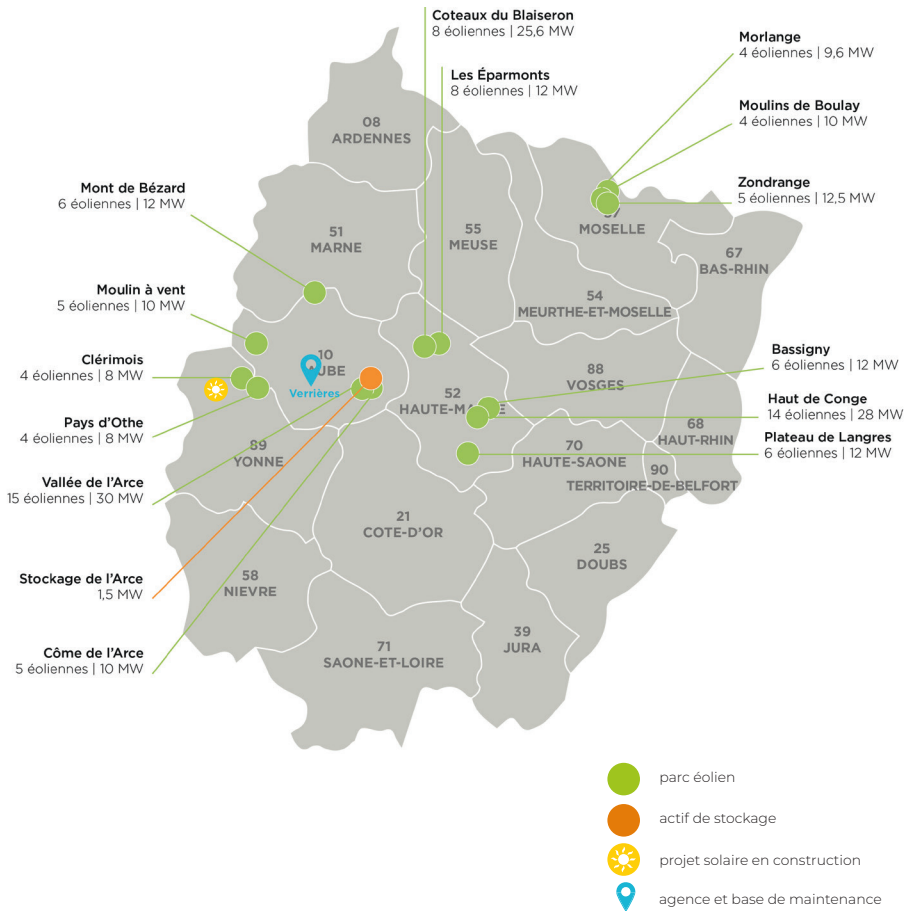
Nous exploitons



14 parcs éolien



pour une puissance totale installée de **210** MW



Les actifs de Boralex en Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté sont gérés depuis l'agence et base de maintenance de Verrières (10).

Elle emploie en 2026, 15 personnes en CDI. Ces emplois locaux sont une force pour l'activité de Boralex dans la région.

Le projet éolien de Vinets

Quel que soit l'état d'avancement de nos projets, nous exerçons une présence soutenue sur le terrain et instaurons des processus d'information, de consultation et de suivi rigoureux. Notre objectif est d'écouter et de prendre en compte les préoccupations et suggestions exprimées par le territoire à toutes les phases du projet.



2018

Délibération favorable du conseil municipal pour développer un projet éolien sur la commune

2019

Lancement des études et pose d'un mât de mesures

2020

Permanence d'information et Journal de l'éolien pour communiquer avec les riverains



Parc éolien de Vallée de l'Arce (10)

2021

Implantation finale
du projet présentée
au conseil municipal

Dépôt du projet
(demande
d'autorisation
environnementale)
en fin d'année

2024

Avis MRAe

Avis conforme
favorable Météo
France sur une
solution de radar
compensatoire

2026

Validation
du plan de
servitude
du radar
compensatoire

**Enquête
publique du
projet éolien
de Vinets**

L'enquête publique

L'enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l'environnement.

Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur. Pour ce faire, le dossier de demande permis de construire est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur va ensuite donner un avis motivé à partir des avis et observations recueillies.



Parc éolien de Côteaux du Blaiseron (52)

Le dossier de demande d'autorisation environnementale sous format papier est mis à disposition de la population en mairie :

- Mairie de Vinets aux jours et heures d'ouverture habituels

et sur internet de façon dématérialisée :

- sur le site des services de l'État de l'Aube à l'adresse : **www.aube.gouv.fr**

La population peut partager ses observations et propositions lors des permanences, dans les registres mis à disposition en mairie ou par mail à l'adresse indiquée sur l'arrêté préfectoral.

**L'enquête publique sera ouverte
du 22 juin au 22 juillet 2026**

Avec **4 permanences** dans la salle de la mairie de Vinets :

- **22 juin** de 14h à 17h
- **4 juillet** de 9h à 17h
- **15 juillet** de 14h à 17h
- **22 juillet** de 14h à 17h

L'implantation du parc éolien de Vinets

40 MW

de puissance installée



Environ

90 GWh/an de production
soit l'équivalent de la consommation en
électricité de 43 000 habitants,
soit plus de 3 fois la population de la
Communauté de Commune Arcis, Mailly,
Ramerupt.



- Implantation**
- ★ Implantation éoliennes Vinets
 - Survol éoliennes
 - ▭ zone d'étude Vinets

Implantation du projet

Un projet pour le territoire

Le projet éolien de Vinets est développé depuis 2018 sur le territoire de la commune de Vinets. Au cours de ces années, les différents conseils municipaux ont toujours été d'un fort soutien sur le projet.

De plus le projet éolien de Vinets s'insère dans la mise en place d'un dispositif de radar compensatoire Météo France, une première en France. C'est la réalisation de ce dispositif qui permettra la construction du parc éolien de Vinets. En effet, il s'agit d'un nouvel équipement, développé en accord avec Météo France, qui permettra de compenser les éventuelles perturbations du radar existant.

C'est une vraie chance pour la commune, qui jusqu'ici ne pouvait pas bénéficier des retombées économiques et fiscales de l'éolien, contrairement aux communes voisines.

Chez Boralex, nous privilégions une vision à long terme par notre activité de développeur, constructeur et exploitant de sites de production d'énergie renouvelable. C'est avec cette vision au coeur de notre raisonnement que le projet a été développé et pensé pour la population locale tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Fiscalité

Le projet générera environ **300 000€ de retombées fiscales** annuelles distribuées aux collectivités territoriales (commune, communauté de communes et département).

Les mesures environnementales

Comme toute activité humaine, l'exploitation de parcs éoliens entraîne des modifications de l'environnement, avec des effets potentiels sur la faune, la flore et les paysages.

La démarche « Éviter – Réduire – Compenser » (ERC) vise à adapter le projet en fonction des espèces recensées lors des études préalables. Elle consiste, en priorité, à éviter les atteintes à l'environnement, puis à réduire celles qui ne peuvent l'être totalement et, enfin, à compenser les impacts résiduels significatifs.

L'intégration paysagère fait également l'objet d'une attention particulière, afin d'assurer la meilleure insertion possible du projet dans son environnement local. Le projet éolien de Vinets a ainsi été conçu en tenant compte de l'ensemble de ces enjeux, dans le but de trouver un équilibre entre production d'énergie renouvelable et respect du territoire.

Les principales mesures étudiées dans le cadre du projet

- Plantation d'une haie au nord et à la sortie ouest de Vinets et plantation d'un verger à l'école de Lhuitre
- Adaptation du calendrier des travaux pour préserver la biodiversité, avec arrêt des interventions durant les périodes les plus sensibles pour les espèces
- Réduction de l'attractivité des plateformes d'éoliennes pour les rapaces
- Suivi et protection de la population locale de busards
- Bridage préventif des éoliennes afin de protéger les chiroptères
- Restauration de la trame verte locale par la création d'une haie à l'ouest du parc éolien
- Remise en état des routes en cas de dégradation
- Mise en place de panneaux d'information sur l'éolien le long des sentiers de randonnée

BORALEX



Parc éolien de Haut de Conge (52)



boralex.com